

PRÉFET DU BAS-RHIN

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Grand Est
Service Prévention des risques anthropiques

ARRÊTÉ DU 10 JAN. 2019

**Créant un Secteur d'Information sur les Sols
sur la commune de OSTWALD
en application de l'article R.125-45 du Code de l'environnement**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN**

- Vu l'article 173 de la Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, qui prévoit l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) ;
- Vu le Code de l'environnement, parties législative et réglementaire et notamment ses articles L.556-2, L.125-6 et L.125-7, R.125-41 à R.125-47 ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux articles L.125-6 et L.125-7 du code de l'Environnement précisant les modalités de mise en œuvre des SIS ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 5 juin 2018 portant organisation de la consultation pour l'établissement des Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) dans le département du Bas-Rhin ;
- Vu la consultation des communes et des EPCI du 1er juin au 1er décembre 2018 inclus ;
- Vu l'information des propriétaires concernés par les projets de création de secteurs d'information sur les sols par courrier du 1er juin au 30 juillet 2018 inclus ;
- Vu les observations du public recueillies entre le 6 juin et le 6 août 2018 ;
- Vu le rapport de la DREAL Grand Est du 14 décembre 2018 proposant la création de SIS dans le département du Bas-Rhin ;
- Considérant que les activités exercées sur le site Ancienne société LA NOUVELLE SALVA, 45 RUE DE L'ILE DES PECHEURS sont à l'origine de pollution des milieux ;

Considérant qu'il convient de formaliser les informations détenues par l'État sur la pollution des sols afin de prévenir durablement tout risque pour l'environnement ou la santé des utilisateurs du site et que des études et travaux appropriés soient mis en œuvre en cas de changement d'usage des sols ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Bas-Rhin ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Conformément à l'article R.125-45 du Code de l'environnement, le Secteur d'Information sur les Sols suivant est créé sur la commune de **OSTWALD** :

**Ancienne société LA NOUVELLE SALVA
n°67SIS06172.**

Ce Secteur d'Information sur les Sols est annexé au présent arrêté.

ARTICLE 2 :

Le Secteur d'Information sur les Sols mentionné à l'article 1 est publié sur le site internet <http://www.georisques.gouv.fr> et sur le site internet de la préfecture du Bas-Rhin.

Le Secteur d'Information sur les Sols défini par le présent arrêté est annexé au Plan Local d'Urbanisme ou au document d'urbanisme dans la commune de **OSTWALD**.

Conformément à l'article R.125-46 du Code de l'environnement, le présent arrêté est notifié aux maires des communes et aux présidents des EPCI compétents en matière de planification d'urbanisme ou de délivrance des autorisations d'urbanisme dont le territoire comprend le secteur d'information sur les sols mentionné à l'article 1.

Le présent arrêté est affiché pendant un mois au siège de la où des collectivités compétentes en matière de planification d'urbanisme et de délivrance des autorisations d'urbanisme.

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Bas-Rhin.

Fait à Strasbourg, le 7 0 JAN. 2019

Le Préfet

Pour le Préfet et par délégation
La Secrétaire Générale Adjointe

Nadia IDIRI

Identification

Identifiant	67SIS06172
Nom usuel	Ancienne société LA NOUVELLE SALVA
Adresse	45 RUE DE L ILE DES PECHEURS
Lieu-dit	
Département	BAS-RHIN - 67
Commune principale	OSTWALD - 67365
Caractéristiques du SIS	<p>Il s'agit d'un site anciennement occupé par une unité de fabrication de signalisation ferroviaire ayant fonctionné de 1926 à 2000 sous la dénomination LA NOUVELLE SALVA et antérieurement SIGNAL. Il n'était pas répertorié dans la base des installations classées S3IC. La cartographie du site localise à proximité immédiate des activités (parfois anciennes) liées aux travaux publics soumises au régime des installations classées pour la protection de l'environnement ; la gravière voisine dispose de quatre puits d'alimentation en eau potable privés déclarés auprès de l'ARS et faisant l'objet d'un contrôle sanitaire.</p> <p>La rue de l'île des pêcheurs se situe entre l'Ill et l'étang Gerig, en lien avec la nappe phréatique.</p>
Etat technique	Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en oeuvre
Observations	<p>Dans le cadre d'une vente de ces terrains appartenant à l'EMS à un entrepreneur immobilier national, une étude historique et documentaire ainsi qu'un diagnostic initial de sol ont été entrepris. Les investigations menées ont mis en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none">• un impact ponctuel par les HAP totaux,• un impact ponctuel par des hydrocarbures totaux,• la présence ponctuelle de mâchefers,• la présence de remblais probablement issus de la démolition et présentant ponctuellement des déchets industriels,• la présence de matériaux et produits contenant de l'amiante. <p>Il a été prévu l'évacuation d'une partie des matériaux (mâchefers et matériaux amiantés) et la conservation sur site, sous voiries, des autres impacts.</p> <p>Sur la base des études engagées, le site apparaîtrait compatible avec un usage de logement individuel en rez-de-chaussée avec un étage (sans sous-sol) et collectif sur un niveau de stationnement en rez-de-chaussée avec espaces verts et jardins privatifs potagers sous les réserves indiquées au paragraphe précédent.</p> <p>De plus il y a lieu de ne pas réutiliser pour constitution de jardins potagers, les matériaux localisés au droit de certains sondages, ces matériaux pouvant être réutilisés sous couverture, au droit des espaces verts communs à usage ornemental par exemple. L'apport de terres végétales saines sur une épaisseur suffisante en fonction de la nature des plantes potagères ou arbres fruitiers plantés, au droit des futurs jardins privatifs est à examiner en détail.</p> <p>Document identifié :</p> <ul style="list-style-type: none">- Gestion des matériaux en phase chantier et EQRS. Archimed environnement. Rapport V0 du 11/04/2016.

Références aux inventaires

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques avérés

Commentaires sur la sélection Site indiqué par l'ARS suite à une demande de permis de construire début 2016. Ancien site industriel, donc piloté par la DREAL.

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 1047980.0 , 6838283.0 (Lambert 93)

Superficie totale 19324 m²

Perimètre total 1122 m

Liste parcellaire cadastral

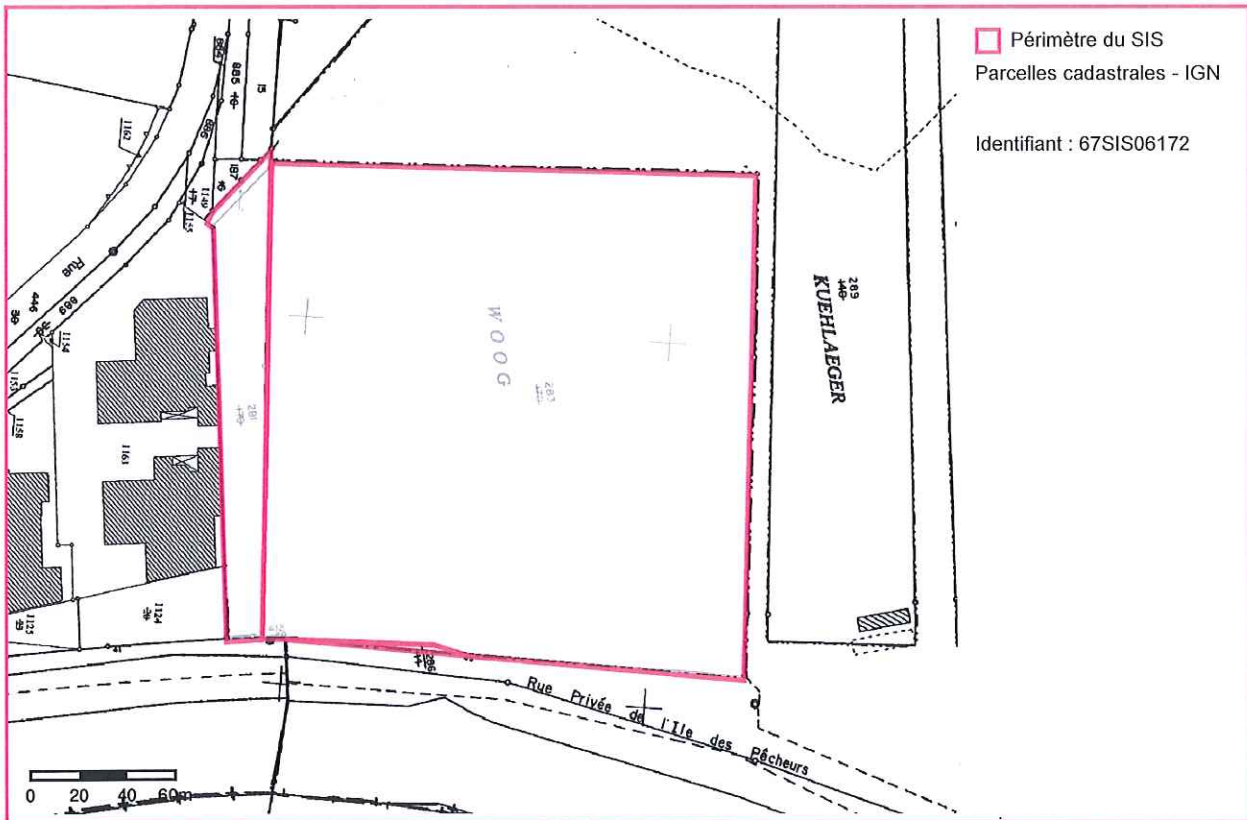
Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
OSTWALD	26	286	27/12/2017
OSTWALD	26	283	27/12/2017
OSTWALD	26	281	27/12/2017

Documents

Titre	Commentaire	Diffusé
Photo aérienne 1964.	Avril 1964. Portail IGN Géoportail.	Oui

Cartographie



Préfecture du Bas-Rhin

Vu { pour être annexé
à l'arrêté de ce jour.

Pour le Préfet et par délégation
Madame Générale Adjointe

